

# L'EDITO - SEPTEMBRE 2021

## VOS ELUS PLOUVORN AUTREMENT LISTE CITOYENNE - SANS ETIQUETTE



Un bulletin citoyen, riche d'informations et de propositions ... sur des sujets qui vous concernent

### SOMMAIRE DE CE NUMERO

Page 1

Motion de soutien  
Projet #Plouvornetmoi  
Terrain Kerriou

Pages 2 et 3

Aménagement du bourg  
Pierres plouvornéennes

Page 4

Traversée des poids lourds  
Nous contacter

### MOTION DE SOUTIEN

Suite à la réception de "lettres corbeaux" aux domiciles de certains élus de l'opposition, une motion de soutien proposée par Philippe BRAS a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil Municipal de janvier 2021. Même si M. Le Maire a "oublié" de retranscrire ce vote unanime en délibération, puis a purement et simplement fait annuler cette motion de soutien moral ; le thème de la protection fonctionnelle des élus a été fédérateur.



Tous les élus se sont accordés sur la lâcheté et le caractère inacceptable de tels agissements.

L'opposition permet le débat : essence même de la démocratie.

### NOUVELLE ACTION !

Projet : **#Plouvornetmoi** - Lorsqu'un plouvornéen souhaite faire une demande en mairie, le secrétariat lui fait généralement compléter une fiche technique. Plusieurs d'entre nous ont déjà été confrontés à des lenteurs pesantes, à un manque d'informations ou à un défaut de suivi concernant son dossier.

Le groupe PLOUVORN AUTREMENT peut aider les habitants qui rencontrent de telles difficultés. **Le but n'est pas de se substituer aux services municipaux mais de faire remonter les doléances et tenter de faire avancer la situation.**

**Pour qui ? Tout habitant de la commune, qui rencontre des difficultés dans la prise en compte ou le suivi d'une demande qu'il a déjà adressée à la municipalité.**

**#hashtag  
Plouvornetmoi**



#### Comment ?

- 1 - Vous remplissez la fiche de liaison **#Plouvornetmoi** disponible sur notre site Internet.
- 2 - Vous nous renvoyez ce document par mail à l'adresse : [liste.plouvorn.autrement@free.fr](mailto:liste.plouvorn.autrement@free.fr) ou par courrier à l'adresse : M. Bras Philippe, 15 rue du Vieux Manoir, 29420 Plouvorn
- 3 - Nous vous contactons pour convenir d'un rendez-vous physique ou téléphonique pour étudier ensemble votre problématique et définir les modalités de soutien possible.
- 4 - Nous mettons en oeuvre les actions définies afin d'assurer un suivi auprès de la municipalité.
- 5 - Nous communiquons, avec votre accord, sur les problématiques rencontrées afin que votre demande individuelle ne soit pas isolée et pour donner plus de poids à notre action commune.

**A noter :** le "hashtag" pour référencer nos articles sur internet permettra d'accéder rapidement à toutes les publications identifiées avec le **#Plouvornetmoi**.

### TERRAIN KERRIOU

#### LES "PASSAGES EN FORCE" DE LA MUNICIPALITÉ.

Pour rappel, faute d'accord avec la propriétaire sur les conditions de prix, c'est par le biais d'une **procédure d'expropriation** que l'Etablissement Public Foncier a acquis ce terrain (et le revendra à la Mairie...).

Lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2021, les élus ont approuvé la création d'un **compte de budget annexe pour financer les frais liés aux études sur l'aménagement de l'ensemble du site**. La délibération correspondante stipulait en plus "la création du lotissement communal Kerriou" : **au vu de ce détournement intolérable du vote des élus, cette délibération a dû être anulée et revotée à notre demande.**

A ce jour, **un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 17 060 € HT a été signé** (sans travail en commission, sans plan, ni montants...).

**Ce sujet sera développé prochainement sur notre site Internet.**



Crédit photo : Ouest-FrancePublié le 28/11/2018  
Terrain de 76 074 m<sup>2</sup>, situé au bourg de Plouvorn



# LE PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG

Lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2021, le plan présenté par le Cabinet Paulet a été approuvé par les élus, malgré notre vote "contre" : l'organisation d'un tel projet d'utilité publique aurait dû prioriser la concertation de tous, mais la volonté de faire au plus vite l'a emporté.

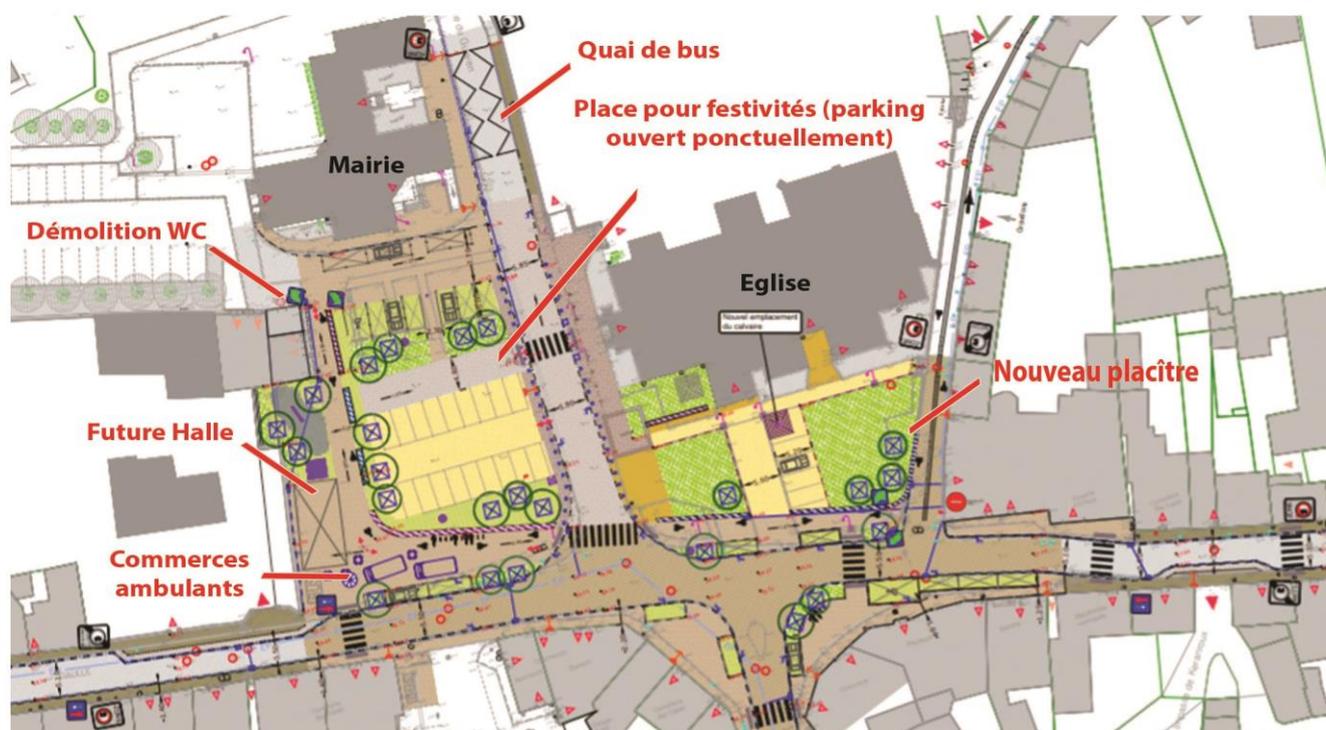
## Comment se profile le bourg ?

Pour faire simple, **les différents espaces vont être délimités** par des grands arbres, des murets, des potelets métalliques ou en pierre; **et les revêtements des sols vont être repris** en différents matériaux (enrobés, sols pavés, stabilisé, béton désactivé, espaces verts). **Le plan indique les principales modifications** : construction d'une halle, d'un quai de bus, délimitation du placître de l'église, démolition des toilettes publics, notamment.

**En terme de circulation** : tous les types de véhicules restent autorisés à circuler, les priorités à droite continuent à s'appliquer, la vitesse sera abaissée à 30 km/h au cœur du bourg, et 2 rétrécissements obligeront les véhicules à circuler sur une seule voie devant le bar Le "SM'Art Club" et près de la bibliothèque.

**La municipalité souhaite concilier** piétons, vélos, voitures, Poids-Lourds ; en garantissant la sécurité de chacun.

Techniquement : des trottoirs aux normes + des pistes cyclables + la largeur de route pour le passage des Poids- Lourds, ce qui conduit inévitablement à réduire le nombre de stationnements le long de la route principale pour les riverains...



## Travail en commission et échanges avec le Cabinet Paulet

La commission compte 27 membres, dont des "non élus" sensés représenter les différents secteurs d'activités et les habitants. Nous pensons que la tenue de ces réunions en journée, sur des créneaux relativement longs n'a pas permis à chacun de participer correctement (cela se confirme par le fort taux d'absentéisme, certainement du fait de raisons professionnelles).

Lors de son audition, le Cabinet Paulet promettait des temps de concertation afin de construire le plan en amont avec les élus, les commerçants et les habitants (présentation publique). Ce point du cahier des charges n'a pas été respecté alors qu'il devait permettre à la population de s'approprier le projet.

## Redynamiser le commerce ?

Posé comme un objectif de la majorité en place, force est de constater que le soutien du commerce au bourg n'est pas une priorité de ce mandat. Lors de la vente des bâtiments qui accueilleraient auparavant la pharmacie et la boucherie, M. Le Maire a accepté le changement de destination de ces murs commerciaux et leur transformation en logements.

Le cahier des charges préconisait une concertation avec les usagers et les commerçants (non réalisée), beaucoup désapprouvent la réduction des places de parking. A ce jour, les commerçants craignent l'impact, les contraintes, la durée des travaux et regrettent de n'avoir aucune information de la part de la municipalité.

**L'Eglise** : l'aménagement de cet espace est très loin de faire l'unanimité parmi les membres de la commission. Le but était-il seulement de faire joli ou (au vu du budget que cela représente) de faire les travaux dans les règles de l'Art, en respectant les "codes religieux" (hauteur des murets et des piliers, portail, orientation précise du calvaire ... etc).

Hormis les services funéraires, les véhicules ne doivent pas pouvoir accéder au placître d'une église. Le choix d'y intégrer un parking et autant d'espaces vert ne nous semble pas judicieux. Nous avons proposé de réduire cet espace afin de respecter sa fonction et de pouvoir conserver plus de places de stationnement au bord de la route. Réponse : il y a assez de places devant la Mairie et à la salle de Hand.

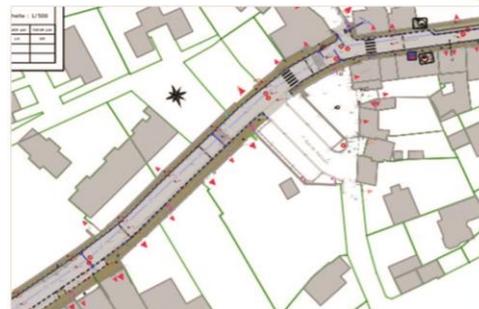
**La future Halle :** les élus de la majorité ont décidé de faire construire une halle afin de satisfaire à l'obligation imposée par l'Architecte des Bâtiments de France qui conditionnait la destruction de l'ancien hôtel à la reconstruction d'un autre édifice.

La Mairie compte-t-elle organiser des marchés, des festivités ? Va-t-elle faire vivre ce lieu ? Les élus de l'opposition craignent également que cette halle devienne un repère abrité le week-end, avec les nuisances qui pourraient en découler.

Construire une halle sans projet c'est comme construire une salle de spectacle sans programmation culturelle...

**La rue Général de Gaulle :**

alors que les contraintes et modifications de cette rue n'ont pas été abordées ou discutées en commission, le plan voté par les élus le 5 juillet dernier prévoit la réfection totale des trottoirs et enrobés, ainsi que la suppression des jardinières, des plots, des barrières et aussi de certains stationnements pour les riverains !



Dans cette rue, nous souhaitons la mise en place de "STOP" au niveau de la poste et à la sortie du parking des cabinets médicaux; l'aménagement du dernier espace vert (jardin, muret) en concertation avec les riverains; la mise en place de dispositifs permettant de réduire la vitesse des véhicules etc... Nous veillerons à ce que ces points soient discutés lors des prochaines commissions.

**Pierres plouvornéennes ? Notre patrimoine à restituer ...**



Exemples de démolitions du patrimoine de notre commune, pour la plupart rue Général De Gaulle. Elles étaient restaurants, bars, hôtel, poste, école... **Leurs démolitions progressives ont changé les fonctionnalités des quartiers, du centre et certaines décisions ont mené au vide, au béton :**



**Pourquoi de pas considérer que ces pierres remarquables,** issues des démolitions passées et qui ont été conservées (anciennes délibérations prises), **puissent être réintégrées à l'aménagement futur du bourg,** plutôt que d'être cachées en décharge ? La restitution d'une partie du patrimoine public communal a toute sa place dans l'environnement naturel du centre de Plouvorn. (Exemple : murets à l'emplacement de l'ancien Hôtel pour créer un espace convivial et sécurisant pour les commerces ambulants notamment ...etc).

**Quelques chiffres ...**

**Quelques chiffres concernant le projet de réaménagement du centre-bourg :**

**394 882 €**

Coût à rembourser en 2021 pour la démolition de l'ancien Shopi et de l'Hôtel du Commerce.

**23 940 €**

Maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte Tristan la Prairie : réflexion et restitution d'un cahier des charges pour les futurs travaux.

(Consultation publique du 29 juin 2019 et ses blocs de bétons)



**1 000 000 €**

**Emprunt d'un million d'euros souscrit pour financer les travaux de rénovation du bourg.**

**300 000 €**

Coût de la réfection des canalisations des réseaux d'eau et assainissement, rue Général de Gaulle.

**12 600 € TTC**

Inspection des réseaux d'eaux

**13 000 € HT**

Maîtrise d'oeuvre des travaux sur les réseaux

**DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT DE LA MAJORITE, qui nous interpellent...**

Dans les faits, fort de 18 voix contre 5, M. **Le Maire peut faire valider toutes les décisions** qu'il souhaite d'autant que les élus de la majorité ne s'expriment jamais en Conseil Municipal lors des débats. Même face à des questions pertinentes, à des incohérences ou des problèmes légaux exposés, ils font fit et valident sur demande de leur tête de liste, semble-t-il sans se poser de questions ...

**Notre moyen d'action est donc la communication** et face à ce mutisme, peut-être qu'alerter l'opinion publique pourrait les faire réagir, notre priorité étant le bien vivre **pour tous** à Plouvorn. Alors que la majorité priorise de l'éco-pâturage au Plan d'eau (3 400 €/an) ou la rénovation thermique et acoustique de la mairie (26 231 € HT rien que pour l'étude, attendons de connaître le budget travaux !); pour nous les priorités auraient été : le remplacement des sanitaires de l'école, la signalisation piétons ou la réduction de la vitesse par exemple... **en tous les cas des réflexions menées avec et pour les usagers** ... à suivre ! ...

## SUJET :

### La traversée des Poids Lourds en centre bourg

Le passage de véhicules lourds est au coeur de la problématique de l'aménagement du bourg. **Engager autant de moyens pour sa réhabilitation nécessite d'avoir une vision sur le long terme pour ne pas tout recommencer dans 10 ans.** Une décision était nécessaire et M. Le Maire avait la responsabilité de la mettre en oeuvre. **Force est de constater le réel paradoxe entre notre volonté d'évoluer dans un esprit de consensus et celle de l'immobilisme contraint de la majorité.**

#### M. Le Maire et sa majorité

Conseil Municipal du 25 janvier 2021 : choix entre 3 propositions, énoncées oralement par M. Le Maire.

Conseil Municipal du 15 mars 2021 : **annulation de la délibération** envoyée en préfecture **suite à notre demande** : NON CONFORMITE du texte, qui modifie le vote des élus.

Conseil Municipal du 17 mai 2021 : Les élus n'ont plus le choix, ils doivent voter « pour » ou « contre » LA proposition faite par M. Le Maire.

#### **Laisser circuler les poids-lourds au centre bourg avec les conditions suivantes :**

- Inciter nos entreprises locales à éviter de passer au centre bourg
- Interdire aux poids lourds (camions et engins agricoles) en transit à passer au centre-bourg par la pose de panneaux réglementaires
- Installer de grands panneaux indicateurs aux entrées et carrefours avec des destinations notées comme « Morlaix, Saint Pol de Léon, Landivisiau, Lesneven »
- Réfléchir sur l'opportunité ou non d'interdire l'accès au centre bourg à certaines heures de sortie scolaire par des panneaux indicateurs placés aux entrées (difficulté à faire appliquer)
- Prendre contact avec des entreprises locales pour les inciter à ne pas passer au centre-bourg
- Aménager des chemins piétons pour sécuriser les parents et enfants pour faire des courses et aller à l'école.
- si besoin, modifier le sens de circulation sur une ou deux-roues pour sécuriser tout le monde et éviter les embouteillages

**Décision adoptée par la majorité** (18 voix contre 5).

**Un grand texte** (recopié de la délibération, fautes incluses!) **pour si peu d'actions** : avez-vous remarqué des changements de circulation depuis la prise de cette décision, en principe d'application immédiate ?

La décision du 25 janvier interdisait le passage aux heures scolaires, la nouvelle propose d'y réfléchir ...

**Quelle régression ! Depuis quand la réflexion est-elle suggérée après un vote ?**

#### Nous 5, élus de l'opposition

Conseil Municipal du 25 janvier 2021 : restitution du sondage de la consultation et participation au vote.

Conseil Municipal du 17 mai 2021 : nous avons proposé une autre solution via un amendement, **véritable consensus entre les différents usagers.**

#### **Interdit aux Poids-Lourds SAUF desserte locale :**

(des panneaux existent déjà pour indiquer cela !)



La desserte locale s'entend par l'autorisation de passage de poids lourds **pour accéder aux commerces, entreprises et dépôts agricoles implantés à PLOUVORN.**

**Desserte interdite du lundi au vendredi :**  
**8h/9h - 11h30/12h30 - 16h/17h**  
**en période scolaire**

**Les Poids-Lourds autorisés à passer sont prioritaires face aux véhicules légers**

La décision doit être en faveur des **acteurs économiques de Plouvorn** car ils participent à sa richesse et à son dynamisme.

Réaffirmer la **priorité aux poids lourds** permet de fluidifier le trafic et d'éviter les embouteillages.

**Les parents d'élèves** (et les usagers) ont plus de facilité à circuler, la sécurité de leurs enfants à pieds ou à vélos est plus importante. **Les riverains** sont écoutés et leurs nuisances sont prises en compte.

#### NOUS CONTACTER